

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217400704-20260320-D2026-25-DE



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 25

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont UN pouvoir	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 16 mars 2026

**OBJET : FIXATION DU NOMBRE
DE MEMBRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Jérôme
TRONCHON, maire*

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
BALBO A. VEYRAT V.**

EXCUSÉ : GUY E. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer à seize le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

FIXE à seize le nombre de membres du conseil d'administration Centre Communal d'Action Sociale, huit élus par le conseil municipal et huit nommés par Monsieur le maire.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Jérôme TRONCHON

